

Émetteur : Jean-Claude THOMAS

CONSULTATION DU PUBLIC

Demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau concernant la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Mont Coco à Caen

Compte rendu de la réunion publique du mercredi 17 décembre 2025

Étaient présents :

Pour SPL Caen la mer aménagement : Madame Pascale HUYGHE-DOYERE directrice générale, Monsieur Antoine GASCHER chef de projet et Monsieur Antoine ATTALI chargé d'opération.

Commissaire enquêteur : Jean-Claude THOMAS

7 personnes, dont Monsieur Emmanuel RENARD vice-président de la Communauté urbaine Caen la mer, en charge de l'Aménagement de l'espace, des zones d'aménagement concerté et foncier.

En ouverture de séance, le commissaire enquêteur présente sa mission dans le cadre de la consultation du public, ainsi que le déroulement de cette dernière.

Après une introduction de Madame HUYGHE-DOYERE sur le projet, Monsieur GASCHER en présente les grandes lignes à partir d'un diaporama ; le contexte de la procédure d'autorisation environnementale unique, la situation géographique du projet, ses objectifs, la feuille de route de l'écoquartier Mont Coco, l'hydrographie, le nouveau maillage, le plan des aménagements projetés, ainsi que de nombreuses illustrations donnant une image des constructions et aménagements qui seront réalisés.

Relevé des échanges entre le public et le porteur de projet

Les réponses ont été validées par la SPL Caen la mer aménagement.

Question : J'habite Epron et mon point d'interrogation c'est la circulation automobile. Je vois déjà l'importance du trafic, dans le secteur, aux heures de pointe et ce nouveau quartier va générer un trafic supplémentaire, c'est pour moi une préoccupation.

Réponse de Caen la mer aménagement :

Nous comprenons votre préoccupation. La circulation est un sujet structurant du projet, elle a fait l'objet d'un travail étroit avec le Département et les partenaires concernés. Des études spécifiques ont été menées dans ce cadre. L'objectif est de d'organiser au mieux

la répartition des déplacements à l'échelle du secteur et de limiter l'augmentation de la circulation automobile.

À l'échelle territoriale, plusieurs projets portés conjointement par Caen la mer, le Département et la communauté de communes Cœur de Nacre visent à mieux répartir les flux et à accompagner l'évolution des mobilités, notamment à travers le développement des transports collectifs et du covoiturage.

Les projets structurants déjà engagés, comme le Boulevard Urbain Nord, participent à une redistribution progressive des flux entre l'est et le nord de l'agglomération, même si certaines zones restent aujourd'hui ponctuellement congestionnées aux heures de pointe, ce qui est une réalité partagée par de nombreux territoires.

À l'échelle plus locale, dans le secteur de Mont Coco, les aménagements liés à l'accès au nouveau CHU – dont la bretelle dite « Hamelin » – participent également à cet objectif, le Département étant particulièrement vigilant quant au fonctionnement de la RD7.

Le projet Mont Coco prévoit la requalification de la RD7, aujourd'hui peu adaptée aux piétons et aux cycles – avec la création de trottoirs, de cheminements sécurisés et de pistes cyclables – et, plus largement, la mise en place d'un réseau continu de mobilités douces à l'intérieur du quartier. Mme HUYGHE-DOYERE insiste sur le fait que les aménagements cyclables du quartier seront dissociés des voies automobiles afin de garantir des cheminements sécurisés, notamment pour les étudiants, et de rendre réellement attractif l'usage du vélo. L'objectif est de favoriser progressivement des alternatives à la voiture individuelle et de limiter l'augmentation du trafic liée au nouveau quartier.

Monsieur RENARD complète la réponse de Mme HUYGHE-DOYERE en indiquant que le secteur de Mont Coco est aujourd'hui un bassin d'emplois important mais très peu résidentiel, ce qui génère de nombreux déplacements quotidiens. L'idée est donc de rapprocher les salariés de leur lieu de travail, ce qui doit contribuer, à terme, à rééquilibrer les flux et encourager les mobilités internes à pied et à vélo. L'idée est la même pour les étudiants en créant des logements à proximité de leurs lieux de formation. Actuellement, ils utilisent encore largement leurs voitures.

Question : J'ai eu l'occasion d'observer ce qui a été fait à Épron pour la gestion des eaux pluviales et il me semble que vous avez retenu le même principe pour la ZAC, avec des noues et des bassins ?

Réponse de Caen la mer aménagement : On a retenu un peu le même principe qu'à Épron où nous étions confrontés à des problèmes importants, puisqu'au traitement des eaux pluviales du nouveau quartier s'ajoutaient ceux de l'ancien quartier et d'une partie du boulevard nord urbain. Sur la ZAC Mont Coco, le projet vise à garder l'eau pluviale sur

le site avec un système de noues et de bassin en exploitant au mieux la topographie des lieux. L'eau pluviale sera traitée par infiltration. Vous évoquez l'imperméabilisation des sols comme un obstacle à ce traitement, mais la réalisation du projet ne va pas entraîner une augmentation de l'imperméabilisation, mais plutôt une réduction puisqu'elle passera de l'ordre de 75% à environ 55% des surfaces. Dans la perspective du changement climatique, ce maintien de l'eau sur le site en organisant son infiltration lente, présente un intérêt majeur car cela permettra de conserver la fraîcheur particulièrement recherchée en période de fortes chaleurs et de favoriser également la biodiversité

Question posée par le commissaire enquêteur : Quand les premiers habitants arriveront-ils ?

Réponse de Caen la mer aménagement : Les premiers arrivants sont attendus pour le printemps/été 2028. Les livraisons se feront sur la base d'un flux d'environ 100 à 150 logements par an.

Question posée par le commissaire enquêteur : Plusieurs bâtiments actuellement sur le site vont devoir être démolis. Est-il prévu de recycler les matériaux issus de ces démolitions ?

Réponse de Caen la mer aménagement : Oui, bien évidemment le recyclage des matériaux sera effectué dans le respect des réglementations environnementales en vigueur. Le recyclage a déjà été pratiqué sur le site, notamment dans le cadre du démantèlement de la salle de boxe où, par exemple, une partie des poutres métalliques IPM ont été soigneusement démontées pour être réutilisées. Nous travaillons avec un bureau d'études qui réalisera un diagnostic pour chaque bâtiment et définira les possibilités de emploi des matériaux.

Au cours de cette réunion, aucune opposition déclarée au projet n'a été exprimée.

En conclusion de la réunion, le commissaire enquêteur a rappelé les moyens mis à la disposition du public pour consulter le dossier et déposer des observations, ainsi que les dates des deux permanences qui ont été planifiées

La réunion s'est terminée à 19h10